

RCS : ANGERS

Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1981 B 00172

Numéro SIREN : 321 943 698

Nom ou dénomination : GESCO

Ce dépôt a été enregistré le 08/01/2018 sous le numéro de dépôt 3916

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ANGERS

19 RUE RENE ROUCHY - BP 80003
49055 ANGERS CEDEX 02
sur le site : www.infogreffe.fr

TEL : 02.41.87.89. (30 ou 31)

RECEPISSE DE DEPOT

GESCO

81 rue des Ponts de Cé
Centre Galilée
49000 Angers

V/REF : MIB CEG 17 12 1406
N/REF : 81 B 172 / 2018-A-3916

Le greffier du tribunal de commerce d'Angers certifie qu'il a reçu le 08/01/2018, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 06/11/2017
- Nomination(s) d'administrateur(s)

Extrait de procès-verbal du conseil d'administration en date du 04/12/2017
- Nomination(s) de directeur(s) général(aux) délégué(s)

Concernant la société

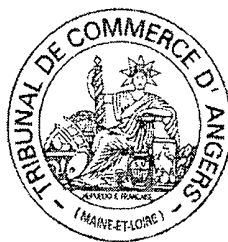
GESCO
Société anonyme
81 rue des Ponts de Cé
49000 Angers

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-A-3916 le 08/01/2018

R.C.S. ANGERS 321 943 698 (81 B 172)

Fait à ANGERS le 08/01/2018,

LE GREFFIER



M. Gilbert

- 8 JAN. 2018

GESCO

Société Anonyme au capital de 392 000.00 €

Siège social : 81, rue des Ponts de Cé

49000 ANGERS

321 943 698 RCS ANGERS

PROCÈS-VERBAL
D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
EN DATE DU 6 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept,

et le six novembre, à quatorze heures,

les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Michel GRANT SMITH BIANCHI préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Franck PINEAU et Madame Sophie BELLAMY, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Philippe BRIDOUX est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 3916 actions sur les 3 920 actions composant le capital, soit plus du cinquième des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

L'assemblée générale constate que Monsieur Eric DAVONNEAU, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- la copie et les récépissés postaux de la lettre recommandée de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- le rapport du Conseil d'administration,
- la liste des actionnaires,
- le texte des résolutions proposées.

M b M RP FS M.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du Conseil d'administration, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouvel administrateur en adjonction aux administrateurs en fonction,
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le Président donne lecture du rapport du Conseil d'administration.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer :

- Madame Emmanuelle MÉREL, demeurant à ANGERS (Maine et Loire) 11, rue Henry GREVILLE, en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président Le Secrétaire

Michel GRANT SMITH BIANCHI

Philippe BRIDOUX

Les Scrutateurs

Franck PINEAU

Sophie BELLAMY

8 JAN. 2018

GESCO

Société Anonyme au capital de 392.000,00 €uros

Siège social : 81, rue des Ponts de Cé

49000 ANGERS

321 943 698 RCS ANGERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 4 DÉCEMBRE 2017

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Le Directeur Général indique qu'il souhaiterait être assisté d'un second Directeur Général Délégué nommé pour une durée du mandat d'administrateur et en charge des mêmes fonctions que celles du directeur général.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de nommer en qualité de Directeur Général Délégué, Monsieur Franck PINEAU, pour la durée du mandat d'administrateur restant à courir.

En cas de cessation des fonctions du Directeur Général, les fonctions et attributions du Directeur Général Délégué seront maintenues jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur Franck PINEAU déclare accepter ces fonctions.

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs à Michel GRANT SMITH BIANCHI, Président Directeur Général, à l'effet de prendre toutes mesures utiles pour la mise en œuvre de la présente décision.

Pour copie certifiée conforme
Michel GRANT SMITH BIANCHI
Président du Conseil d'administration

